



Je m'appelle Georgette Glodek. Je suis née à Paris le 27 avril 1928 dans le 19^e arrondissement, un quartier populaire près des Buttes Chaumont. Je suis la troisième et dernière enfant de Félix Glodek et de Berthe, née Lerner.

Notre père était polonais et notre mère ukrainienne mais on disait russe. À l'époque, Odessa, sa ville de naissance, se trouvait en Russie. Mes parents avaient fui les premiers **pogroms** contre les Juifs, au tout début du XX^e siècle et s'étaient réfugiés en France.

Ce fut leur premier **exode**.

J'allais à l'école du quartier, je faisais de la trottinette le long des pentes pleines de graviers des Buttes Chaumont, je partais en vacances à la montagne en hiver et à la mer l'été. J'avais une vie de petite fille française tout à fait normale... jusqu'en septembre 1939 et la mobilisation générale. J'avais 11 ans.

Mon frère René a convaincu mes parents de quitter Paris provisoirement. On m'a d'abord envoyée chez une tante dans l'Eure. Ainsi a commencé mon exode. Mon frère et ma sœur aînée, Mireille, sont partis pour le sud de la France où ils ont rapidement intégré un mouvement de résistance.

De l'Eure, on m'a envoyée chez des cousins à la Baule (Loire-Atlantique), puis il a fallu que je parte plus au sud, au-delà de la **ligne de démarcation** en **zone dite libre**. De Bretagne, je suis partie à Perpignan (Pyrénées-Orientales) où j'ai enfin retrouvé mes parents, près de deux ans après mon départ de Paris. J'avais 13 ans.

En 1941, nous nous sommes installés à Grenoble (Isère), Cours Berriat, où nous avons retrouvé une de mes tantes, son mari et mes cousines. Là, nous avons reconstruit un semblant de vie normale, même si mon frère et ma sœur étaient toujours loin de nous. Nous nous sentions en sécurité. En 1942, Grenoble était sous *mandat italien* c'est-à-dire que la région était occupée par les Italiens suite à leurs accords avec l'Allemagne nazie. Ils occupaient le sud de la France mais n'appliquaient pas les lois anti-juives pratiquées ailleurs. Il n'y avait donc pas de **rafle** de Juifs.

Le 8 septembre 1943, suite à leur capitulation face aux alliés, les Italiens se retirent de la zone Sud et les nazis les remplacent. Ils occupent Grenoble. Ils installent leur quartier général dans la rue où nous habitons, dans l'immeuble où vivent ma tante et mon oncle. Ils commencent tout de suite à dresser des listes de Juifs pour les rafler. Cette fois mon père n'hésite pas. Il faut repartir, il le sait. Le jour même, il contacte une de ses connaissances, un homme réfugié en Suisse et lui demande de m'accueillir. Je vais devoir à nouveau quitter mes parents. Mon départ se prépare en moins d'une semaine. J'ai 15 ans.

Une carte de scout et mon extrait de naissance vont être mon seul bagage dans ma fuite. Il est prévu que je prenne le train, avec un groupe d'enfants, de Grenoble à Annemasse où le réseau nous fera passer en Suisse. Malheureusement, avec la prise du sud de la France par les nazis, les patrouilles s'intensifient et les arrestations aussi. Les passages clandestins sont momentanément suspendus. Cependant, je ne peux pas rester à Grenoble, nous risquons d'être raflés. Mon père décide alors de payer un passeur, 100 Francs français de l'époque, et je pars avec six adultes que je ne connais pas.

Pogrom :

Mot d'origine russe qui signifie pillage ou destruction. Il est utilisé pour décrire les attaques et les massacres des Juifs, d'abord en Russie puis partout en Europe de l'Est, entre 1881 et 1921.

Exode :

En mai et juin 1940, les populations civiles françaises quittent précipitamment leurs habitations pour échapper à l'arrivée de l'armée allemande, c'est l'exode. L'image la plus connue est celle des routes sur lesquelles avançaient des milliers de personnes en direction du sud de la France.

Ligne de démarcation :

Limite fixée par l'armistice le 22 juin 1940 entre la zone occupée par l'armée allemande au nord de la France et la zone dite libre au sud.

Zone libre :

Après l'armistice du 22 juin 1940, le territoire français est divisé en deux. Au nord, la zone occupée par l'Allemagne nazie ; au sud, la zone dite libre, ou non occupée, sous l'autorité du gouvernement de Vichy. À partir du 11 novembre 1942, et l'invasion de la zone Sud par l'armée allemande, toute la France est occupée. Les Juifs qui se pensaient en sécurité dans la zone libre commencent également à être raflés.

Rafle :

Arrestation massive de personnes par les autorités locales ou occupants. Les rafles ont généralement lieu par surprise pour que les personnes n'aient pas le temps de s'enfuir.



Nous prenons le train à Grenoble mais la gare d'Annemasse, à la frontière entre la Suisse et la France, étant beaucoup trop surveillée, nous descendons à la gare précédente, à Bonneville. Impossible de passer la frontière à Annemasse même. Il faut s'en éloigner le plus possible pour espérer passer entre les mailles du filet tendu par les nazis. Certains groupes passent par le Mont Jura au Nord, nous passons vers le Sud-Est. Par prudence, nous coupons à travers champs et suivons l'Arve. Marcher dans l'eau permet de semer les chiens des patrouilles. Puis nous traversons le massif des Voirons pour ressortir vers Machilly. C'est une marche de nuit. Nous marchons pendant des heures en nous servant des étoiles pour nous repérer. En sortant des Voirons, notre passeur nous laisse. Trop de risque de se faire prendre. Il nous dit juste de nous séparer pour être moins repérables et de continuer tout droit, qu'après des vignes, c'est la frontière, que nous serons en Suisse. Je me retrouve seule, je me mets à courir dans la nuit jusqu'aux vignes. Je les traverse et alors que je vais atteindre ce que je pense être le premier village suisse, je suis arrêtée. Il est 3h du matin. Hélas, je suis toujours côté français, à Gy. Cependant, cette nuit, j'ai de la chance, je ne saurai jamais pourquoi. Le gendarme français qui m'arrête a peut-être eu pitié de moi. Au lieu de me donner au camion nazi qui sillonne la frontière et dont j'entends le bruit, il décide de m'amener au poste frontière voisin, côté Suisse, à Jussy. J'y suis interrogée jusqu'au matin.

Je donne le nom du contact de mon père à Genève. On me fait monter dans un camion. Je pense qu'on va m'amener à lui, mais non. Au petit matin, je suis **internée** dans un **camp de triage**, le Camp des Croupettes à Genève.

Je passe près de trois semaines dans ce camp et à nouveau, j'ai de la chance. Je ne me retrouve jamais dans la « mauvaise » file. Les personnes sélectionnées sont refoulées, c'est-à-dire, renvoyées à la frontière et livrées aux nazis qui les déportent dans des camps d'extermination. Et un jour, on me fait sortir de ce camp pour m'envoyer dans un autre. Il s'agit d'un camp sanitaire pour vérifier que je suis en bonne santé, le camp des Charmilles. Après un bref séjour à Montreux, je suis assignée à l'Institut Monnier, renommé **Home Alyah** de la jeunesse à Versoix. C'est une **maison d'enfants** où ne vivent que des adolescents venus de toute l'Europe via la France. Notre langue commune est le **yiddish** et la plupart de mes camarades sont orphelins, leurs parents ayant été déportés vers les camps d'extermination nazis. Nous apprenons l'hébreu, le travail de la terre et du bois, en vue de partir en Palestine, quand la guerre sera finie. Je vais y rencontrer mes amies les plus fidèles et aussi mon premier amoureux, Eli, un jeune juif allemand dont les parents ont été déportés. J'y séjourne de novembre 1943 à février 1945. Lorsque je suis rapatriée en France, via Annemasse où mes parents m'attendent, Eli part pour la Palestine avec les autres adolescents orphelins.

De retour à Paris, nous reprenons une vie « normale », avec mes parents, mon frère et ma sœur. Nous ne reparlerons jamais du passé.

Je me suis mariée, j'ai eu deux enfants, puis six petits-enfants mais j'ai toujours gardé près de moi, dans une petite boîte, les photos de ma vie à Versoix

L'ensemble des documents associés à ce texte, excepté les trois cartes, proviennent d'un dossier au nom de Georgette Glodek conservé aux archives de la Police de Berne, en Suisse. Les photographies proviennent de la collection personnelle de Georgette Glodek.

Pour en savoir plus sur la vie quotidienne dans le home d'enfants juifs de Versoix, voir l'exposition « Sur les traces des enfants cachés de Versoix ».

Interner :

Enfermer dans un camp qu'il soit de triage, de travail ou sanitaire.

Camp de triage :

Camp où une sélection était faite. Une partie des internés étaient gardés, une partie était déportée par les nazis.

Alyah :

Mot hébraïque, dont la signification littérale est montée. L'alyah désigne l'acte, pour un Juif, d'émigrer en Israël.

Maison d'enfants :

Centre où, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, sont accueillis des enfants juifs, en attendant le retour de leurs parents qui ont été déportés ou cachés ailleurs.

Yiddish :

Langue d'origine germanique avec des apports d'hébreu et des dialectes locaux, écrite dans l'alphabet hébraïque. Cette langue était parlée par les Juifs ashkénazes, les Juifs d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, quel que soit leur pays d'habitation. Avant la Seconde Guerre mondiale, près de 11 millions de Juifs parlaient le yiddish. Aujourd'hui, cette langue n'est plus parlée que par 1,5 à 2 millions de personnes.

Berthe Glodek (née Lerner)
mère de Georgette.

Felix Glodek, père de Georgette.

Georgette bébé.

© Collection Georgette Glodek





Photo de classe
de Georgette, Paris, 1938.

Georgette à 11 ans au début de l'exode.

© Collection Georgette Glodek



Portrait de Georgette
à son arrivée en Suisse à 15 ans.

Eli, l'amoureux de Georgette.

© Collection Georgette Glodek





La maison de Versoix en 1943.

La maison de Versoix aujourd'hui

© Collection Georgette Glodek et Pauline Jubert



Panneaux indicateur Gy/Genève.

Les vignes que Georgette a traversées pour arriver à la frontière entre la France et la Suisse

© Pauline Jubert



Georgette en 1970.

© Collection Georgette Glodek





Carte de l'exode de Georgette.

© Pauline Jubert

Fausse carte de scout
de Georgette avec laquelle
elle a passé la frontière.

Collection Georgette Glodek
© Archives de la Police de Berne

Née le 27 Avril 1925
à Paris XIX

Profession _____
Adresse 28 bis
Meriat

La Titulaire : f. Glodek
La Cheftaine : L. Lieber

Province Dauphiné Savoie
Localité Gravelle
Compagnie "La Montée"

	Dates	Signat. de la Cheftaine
Entrée le	_____	
à <u>Gravelle</u>		
Petite Aile le...		
à _____		
Petite Bleue.....	_____	
Aspirante.....	_____	
2 ^e classe.....		
1 ^{re} classe.....		
Promesse		
Second de clan...	_____	
Chef de clan.....	_____	
Monitrice		


Titre F. E. **1943** Numéro 2106/7

La Commissaire Provinciale : _____

Brevets

Cette carte n'est valable que munie du timbre de l'année en cours

SCOUTISME FRANÇAIS
Fédération agréée par le Secrétariat
Général de la Jeunesse le 24 Juillet 1941



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES ÉCLAIREUSES

CARTE D'ÉCLAIREUSE

Prénom Georgette
Nom GLODEK

Secrétariat Général: 10, Rue de Richelieu, PARIS
Adresse provisoire: 21, Rue de la Paix, VICHY

PORT DES INSIGNES AUTORISÉ
par l'Arrêté Ministériel du 8 Mai 1941

LOI DE L'ÉCLAIREUSE

1. Une Eclaireuse est LOYALE, on peut compter sur elle, elle ne ment jamais.
2. Une Eclaireuse est DISCIPLINÉE, et obéit joyeusement, elle est exacte et ordonnée.
3. Une Eclaireuse est CALME, elle sait se dominer.
4. Une Eclaireuse est ENERGIQUE et TRAVAILLEUSE, elle ne craint pas les difficultés.
5. Une Eclaireuse est BONNE, elle est obligeante et polie.
6. Une Eclaireuse est l'AMIE DE TOUS et la sœur des autres Eclaireuses.

Une Eclaireuse est SIMPLE, elle est sobre dans ses goûts et sa parure.
Une Eclaireuse est l'AMIE DES ANIMAUX et des PLANTES.
Une Eclaireuse est toujours de BONNE HUMEUR, elle s'efforce de faire régner la paix autour d'elle.
Une Eclaireuse est PURE dans ses pensées, ses paroles, ses actes.

PROMESSE DE L'ÉCLAIREUSE

L'Eclaireuse, selon ses convictions, fait sa Promesse sous l'une des formes suivantes :

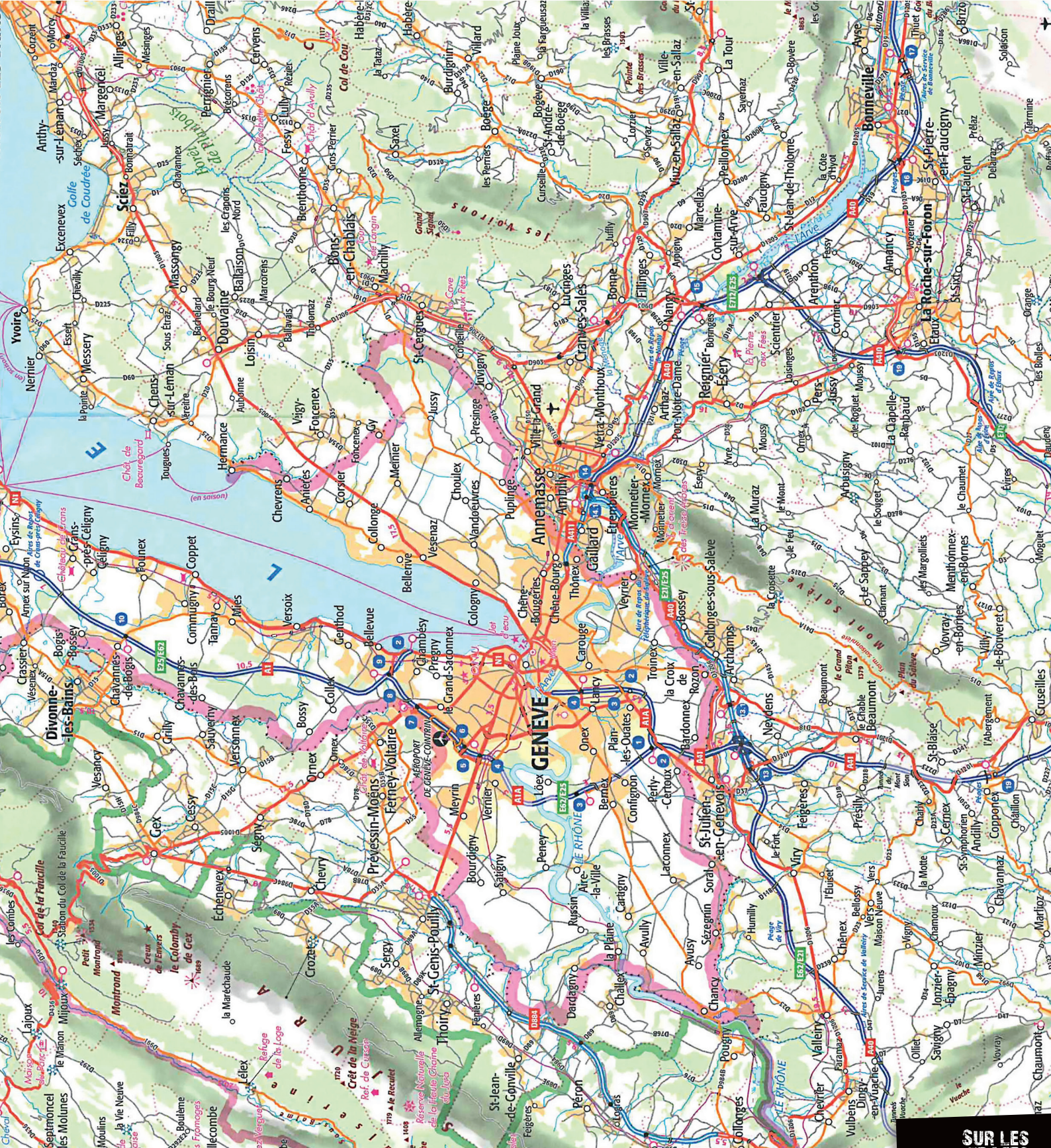
Avec l'aide de Dieu, je promets sur mon honneur de faire tout mon possible pour :

SERVIR Dieu, la Patrie la Famille ;
AIDER les autres en tout temps ;
OBEIR à la loi de l'Eclaireuse.

Je promets, sur mon honneur, de faire tout mon possible pour :

SERVIR l'Idéal, la Patrie, la Famille ;
AIDER les autres en tout temps ;
OBEIR à la loi de l'Eclaireuse.

64.60



ARCHIVE 1

Document en trois langues

I.B. N 13272 Glodek, Georgette

Signalementsblatt

für die Erstellung von Flüchtlingsausweisen

Feuille de signalement

pour l'établissement de livrets de réfugiés

Foglio dei connotati

per il rilascio di libretti per rifugiati

Die ausgefüllten Signalementsblätter sind mit zwei Photos an die Polizeiabteilung des Eidg. Justiz- und Polizeidepartementes einzusenden.

Les feuilles de signalement dûment remplies doivent être envoyées avec deux photographies à la Division de police du Département fédéral de justice et police.

Il foglio dei connotati debitamente riempito deve essere inviato, con due fotografie, alla Divisione della polizia del Dipartimento federale di giustizia e polizia.

* Name
Nom GLODEK
Cognome

Vorname
Prénom Georgette
Nome

Geboren den
Né le 27 avril 1928
Nato il

in
à Paris
a

Staatsangehörigkeit
(Bei Staatenlosigkeit frühere Staatszugehörigkeit)
Nationalité française
(Dans les cas d'apatrides, ancienne nationalité)
Nazionalità
(Per gli apolidi, nazionalità precedente)

Beruf
Profession sans (écolière)
Professione

Zivilstand
Etat civil célibataire
Stato civile

Polizeiabteilung

⊕ - 9. DEZ 1943 - ⊕

Eingang No.

Grösse
Grandeur 1 m.68
Statura

Statur
Corpulence grande
Corporatura

Daktyloskopiert am
Dactyloscopie du
Dattiloscopia del

Unterschrift des Flüchtlings
Signature du réfugié
Firma del rifugiato

p. l'enfant G. Glodek M^{me} B. Hinkelweis

Haare
Cheveux châtain-foncés
Capelli

Augen
Yeux bleus
Occhi

Datum
Date 3 décembre 1943
Data

Unterschrift des Polizeiorganes:
Signature de l'organe de police:
Firma dell'autorità di polizia:

CONTRÔLE DE L'HABITANT
SERVICE DES INTERNÉS CIVILS
Rue du Puits-Saint-Pierre, 2-1^{er} Etage

S.H.P.

[Signature]

Beilagen: 2 Photos
Annexes: 2 photographies
Annessi: 2 fotografie

* Wenn das Signalementsblatt nicht mit Maschinenschrift ausgefüllt wird, ist der Name in Blockschrift zu schreiben.


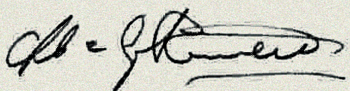
* Lorsque la feuille de signalement n'est pas remplie à la machine, le nom doit être écrit en caractères d'imprimerie.

* Quando il foglio dei connotati non è riempito a macchina, il nome deve essere scritto in stampatello.

76477



ARCHIVE 2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE	 PORT FEDERAL LVX	DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE
GENDARMERIE, Poste de JUSSY		
RAPPORT D'ARRESTATION		
Agent: Cpl. G.A. Roulet Georges		
Date (heure, jour, mois, année): vendredi le 17.9.1943 à 0400.		
Sur l'ordre de M.: AR. Ter. Genève		
Nous avons arrêté et conduit à au camp des Croupettes		
Etat Civil <u>G L O D E K Georgette</u> , née le 27.4.28. à Paris fille de Félix et de Berthe. étudiante, juive, polonaise. dernier domicile à Grenoble.		
Motif (l'indiquer brièvement)		
Passage clandestin de la frontière dans la région de Gy. Les parents doivent être déportés. Elle passe en Suisse pour éviter une déportation éventuelle.		
<u>INCONNUE DANS NOS SERVICES DE POLICE</u>		
Dépôt:		
		
Annexe Cpl. G.A. Roulet Georges		
Genève, le 17.9.1943		
Signature de l'agent :		

ARCHIVE 3

No. 251/143 B.S. 4108.

Corps des gardes-frontière
VIème Arrondissement

Arrestation de réfugiés.

Eido. Oberzollinspektion
21. SEPT. 1943
No N. 13272

B.C. VI No. 251/2. 2711

20. 9. 43.

Gy le 17-9-1943.

Au poste de gardes-frontière

Gy.

1. Etat-civil : Nom : Cylo-Bek. Prénom : Georgette
Date de naissance : 27-4-1928 Nationalité : polonaise
Race et religion : juive Profession : étudiante
Domicile : Grenoble 88 rue Courberriat.
 2. Papiers : Extrait de naissance.
 3. Situation militaire : —
 4. Domicile avant la guerre : Paris 23 rue Michel Hivalgo
 5. Itinéraire suivi : Grenoble Machilly B 205
 6. Arrestation : Date : 17-9-43 heure : 0200 lieu : B 205
par : App. Cilland 154
- Comment, où et quand la frontière a-t-elle été franchie ? à pied
B 205 à 0200h
passeur évent. inconnu
à quelles conditions ? 100 fr. français
Le réfugié était isolé - faisait partie d'un groupe de personnes
dont les membres de sa famille désignés ci-contre.
7. Motif de la fuite : pour échapper aux allemands.
 8. Moyen d'existence en Suisse : —
 9. Etat de santé (déclaration du réfugié) : bon
 10. Proches parents en Suisse (père, mère, conjoint, enfants)
nom et adresse : —
 11. Relations étroites avec notre pays ? —
Séjours antérieurs : —
 12. Observations diverses : —



13. Etat-civil des membres de la famille du présumé arrêté avec lui, pour lesquels il n'est pas fait de rapport spécial:

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Naissance</u>	<u>Profession</u>	<u>Lien de parenté</u>

14. Liquidation du cas par:

Refoulement immédiat (heure, lieu) Plt Bessières

" p.o. de l'Of. Pol. " " Plt Bessières

Remis à la gendarmerie de Jussy. p¹ internés aux crapettes.

Signature de l'agent:

Chp. Pillard 154.

Transmis au Cdt. du Corps, Genève.

L'Of. de sct.:

en. P. P. ad. 107

Transmis à:

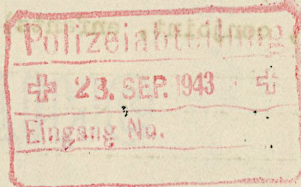
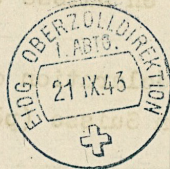
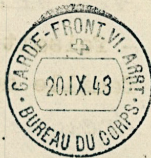
Direction générale des douanes, Berne, par vds.

Of. de police Ar. ter. GE

Décision de l'Ar. ter.

Le Commandant du Corps:

Seidman



Au poste de:



ARCHIVE 4

Document en allemand

SCHWEIZER HILFSWERK FUER EMIGRANTENKINDER, ZENTRALSTELLE

Schweizer Hilfswerk für Emigranten-
kinder, Claridenstr. 36, Z ü r i c h.

Polizeiabteilung
+ - 6. OKT. 1943 +
N 13272

An das
Eidg. Justiz- und Polizeidepartement
Polizeiabteilung
B e r n
=====

Ihre Ref. Nr.

Zürich, den 5.10.43. H.

Betr. Glodek, Georgette, geb. 27.4.28 in Paris, Charmilles.

Sehr geehrte Herren,
Wir ersuchen Sie höflich, uns für das (die) obgen. Kind(er) den
Internierungsbeschluss
zukommen zu lassen.
Event. Begründung des Gesuches :
Privatunterbringung bereits vorhanden.

Flüchtlingskartothek
E.: - 7. Okt. 1943
1 0 90

Beilage: Fragebogen

Mit bestem Dank im Voraus und
vorzüglicher Hochachtung
H. Müller

ARCHIVE 5

C O P I E

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE Genève, le 20.2.45
L'Officier de Police

Réf. DO/lb. 1781/0613

Département fédéral de justice
et police,
Division de police,

B E R N E

N 13242

B403 P3

Conformément à vos ordres des 5.1 et 20.1.45, nous vous in-
formons que les personnes suivantes ont été rapatriées en date du

15.2.45 par la gare des Eaux-Vives

E B R A R D	Jacques	16.9.16	Français
"	Renée	14.1.23	"
"	Jean-Pierre	27.3.44	" ordre du 8.2.45,

15.2.45 par le Poste de Moillesulaz

**R I V E T Denise 13.11.33 Française

16.2.45 par la Gare des Eaux-Vives

K L E I N Ladislas 15.12.12 Français

16.2.45 par le poste de Moillesulaz

**G L O D E C K Georgette 27.4.28 Française

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE
L'Officier de Police

Cap. Daniel ODIER

COPIES :

Chef Serv. Ter. par Cdt. Ar.Ter.Genève,
P.C. 5397 Serv. Contr. Front.

Contr. de l'Hab. Serv. des Intern. Civils,

**Croix-Rouge Suisse, Secours aux enfants.

ARCHIVE 6

4558

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE
L'Officier de Police

Genève, le 15.2.45.

L'Officier de Police Ar. Ter. GE donne l'ordre de rapatrier
le nommé :

GLODECK Georgette, Française, 27.4.28

suivite

au poste de douane de: Moillesulaz
le ~~15~~ 16.2.45.

FRONTIERE SUISSE
Sortie 16 FEV. 1945
MOILLESULAZ

conformément aux instructions de : Aide aux Emigrés, SE.

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE
L'Officier de Police
p.o.

Passage par Moillesullaz autorisé

H. Paulin



Sur les traces de Georgette Glodek

- Afin de bien t'imprégner de la situation en France à cette époque, observe les deux cartes zone libre /zone occupée et celle de l'exode de Georgette depuis Paris.
- Observe la carte de scout avec laquelle Georgette a passé la frontière. Quels éléments de ce document sont révélateurs de l'époque ?
- À partir de la carte IGN, retrace le chemin de Georgette de la gare de Bonneville à Machilly. Montre la frontière Suisse. Indique le massif des Voirons, Jussy, Annemasse et Versoix.
- **ARCHIVE 1** en trois langues – *Signalementsblatt*.
Quelles sont les langues utilisées dans ce document ?
Compare ce document avec le document **ARCHIVE 2** – Rapport d'arrestation.
Qu'observes-tu au sujet de la nationalité indiquée ?
Quelles informations donnent ces deux documents ?
- **ARCHIVE 3** – Interrogatoire
Lis attentivement le texte de l'interrogatoire.
D'après ce document quelle est la nationalité de Georgette ? Est-ce exact ?
D'après toi, pourquoi indique-t-on dans ce document que Georgette est de nationalité polonaise ?
Itinéraire suivi : B205. B signifie Borne kilométrique. Sais-tu ce que c'est ?
Point 14 : pour toi, que signifie « liquidation du cas » ?
- **ARCHIVE 4** en allemand – *Internierungs beschluss* –
Ordre d'internement de Georgette au camp des Charmilles.
Ce document signifie que Georgette sort du camp des Cropettes et est acceptée en Suisse. Combien de temps s'est-il passé entre son arrestation à Gy et son internement aux Charmilles (calcule en recherchant les informations dans les documents précédents).
- **ARCHIVES 5 ET 6** – Documents officiels de rapatriement en France.
Que remarques-tu par rapport aux documents que tu as étudiés jusqu'ici ?